



DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2024

Sommaire

- Notre histoire p.3
- Notre profession p.4
- Notre organisation p.5
- Nos engagements p.6
- Nos actualités p.8

Notre histoire



En avril 1973 à Toulouse, le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (Sniil) est né de la volonté des infirmières et infirmiers libéraux de terrain.

En 50 ans, le Sniil a fortement contribué à façonner l'avenir de la profession et à construire un système de santé plus juste et efficient. Figure emblématique du paysage infirmier en France, le Sniil a joué un rôle déterminant dans l'évolution et l'amélioration des conditions de travail, des compétences et des droits des infirmières et infirmiers libéraux.

Devenu un acteur incontournable du système de santé, le Sniil a acquis, avec les années, une autonomie et une renommée auprès des instances. Ce qui lui permet de pouvoir dénoncer, revendiquer, tout en s'appuyant sur une solide expérience. Œuvrer pour la reconnaissance de nos compétences et leur valorisation, tel est le crédo de notre combat syndical. En 50 ans, bien des représentants du Sniil ont porté haut et fort la parole des infirmières et infirmiers libéraux.

50 ans plus tard, le syndicat est toujours autant engagé pour défendre avec ferveur la profession. C'est en restant fidèle à ses valeurs que le Sniil continue de défendre et valoriser les compétences infirmières, d'accorder toute la visibilité qu'il se doit au rôle essentiel de l'exercice libéral au sein du système de santé et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail des infirmières et infirmiers libéraux.



John Pinte
Président du Sniil

Notre Profession



Un infirmier libéral (IDEL) est un infirmier diplômé ayant exercé à l'hôpital et qui s'installe en libéral dans un cabinet. Il peut être seul ou en collaboration avec d'autres infirmiers et aussi exercer dans une maison de santé avec d'autres professionnels de santé libéraux (kinésithérapeutes, médecins généralistes...).

L'infirmier libéral exerce son activité de manière indépendante, à son propre compte. Il travaille majoritairement à domicile, et peut aussi recevoir des patients dans son cabinet. Il exerce des soins sur prescription médicale en sortie d'hospitalisation, peut également effectuer des suivis de patients chroniques ainsi que des actions de prévention comme la vaccination. Les infirmiers libéraux sont les professionnels de santé les plus proches des patients et de leurs familles, à ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans le système de santé.

Quelques chiffres clés :

- **100 000**, c'est le nombre d'IDEL conventionnés en France, on estime à **20 000** le nombre d'IDEL remplaçants
- **86%** des IDEL sont des femmes.
- **45 ans**, c'est l'âge moyen des infirmiers libéraux en France.
- **53%** des IDEL exercent en zone rurale.
- **+ 90%** des interventions des IDEL ont lieu au domicile des patients.
- **1,5 million** de personnes âgées de + de 75 ans vivent seules à leur domicile. Les IDEL jouent un rôle essentiel pour permettre à ces personnes de rester à domicile le plus longtemps possible.
- **180 000** patients en Affection de longue durée (ALD) sont sans médecin traitant. Pour ces patients, l'IDEL va être le professionnel de santé le plus accessible.

Notre organisation

Au Sniil, un **Conseil d'Administration National** est chargé de veiller à l'application de la politique syndicale.

Conformément à notre stratégie et à notre politique syndicale, c'est le **Bureau national** qui prend toutes les mesures relatives à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration National.

Sur le terrain, le fonctionnement de notre syndicat repose sur un système de **sections départementales** reconnues par le Conseil d'Administration National.

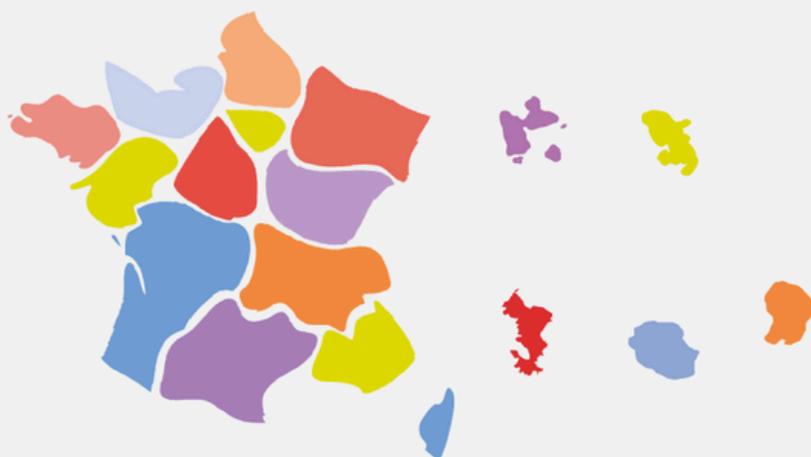
Les sections départementales

Conscients que les problématiques rencontrées par les infirmières et infirmiers libéraux divergent d'un territoire à un autre, nous avons donc conçu une organisation en sections départementales. Ainsi, chaque section bénéficie d'un conseil d'administration, élu par les adhérents de son département, et formé pour accompagner les professionnels sur tous les sujets du quotidien. Les cadres départementaux assistent les adhérents dans la défense de leur intérêt professionnel et les représentent en Commission Paritaire Départementale.

Un problème avec la CPAM locale, avec des confrères ou consœurs ou avec les instances départementales ? Les cadres départementaux du Sniil se rendent disponibles pour conseiller et/ou orienter les infirmières et infirmiers libéraux qui en auraient besoin.

Retrouvez nos
interlocuteurs locaux

<https://www.sniil.fr/representant-locaux/>



Nos engagements

Au Sniil, nos actions prennent vie autour d'un leitmotiv fort :

« Ensemble, défendons avec conviction et détermination notre profession ! »

Le Sniil représente la profession dans toutes les instances et institutions publiques. Il assure une défense collective et individuelle des infirmières et infirmiers libéraux, syndiqués ou non.

Du fait de sa présence médiatique, le Sniil fait rayonner la profession auprès des instances, des professionnels de santé et du grand public.

Tout en s'adaptant aux évolutions du système de santé, le Sniil, depuis sa création en 1973, défend une vision progressiste de la profession. Notre syndicat présente un projet ambitieux pour les infirmières et infirmiers libéraux, mettant en valeur notre place dans le système de santé ainsi que nos compétences.

Une vision avant-gardiste et humaniste

Le Sniil se place en tant que pionnier à travers les différentes évolutions du métier. Convaincu du rôle clé que doit jouer l'infirmière libérale dans le système de santé, notre syndicat défend une autonomie accrue, permettant à la fois d'améliorer la prise en charge des patients, la qualité des soins, mais aussi l'accès aux soins. La prévention et l'éducation à la santé doivent être reconnues comme des missions relevant du rôle propre de l'infirmière libérale. Le Sniil plaide ainsi pour une approche populationnelle au-delà de la patientèle. Dans le cadre de la refonte du métier infirmier, des discussions avec l'Assurance maladie, mais aussi avec toutes les instances, nous portons un ensemble d'évolutions.

- Reconnaître la consultation infirmière et élargir les possibilités de prescrire
- Mettre en place un accès direct à l'infirmier libéral
- Affirmer les rôles de l'infirmière libérale dans la prévention et l'éducation à la santé
- Mettre en avant le respect et le développement de nos compétences dans un exercice pluriprofessionnel
- Valoriser la coordination de proximité et le suivi des parcours de santé
- Encourager les initiatives en télésanté
- Instaurer une formation obligatoire NGAP et vie conventionnelle avant l'installation
- Soutenir le développement de la filière en sciences infirmières et favoriser la recherche
- Faire reconnaître le statut de maître de stage pour la profession

Nos engagements

Un combat pour la défense de l'exercice et la qualité de vie au travail

Le Sniil, de par son maillage territorial, est à l'écoute des infirmières et infirmiers libéraux sur l'ensemble de la métropole et des Outre-mer. Ces remontées de terrain nous permettent de répondre au mieux aux problématiques rencontrées quotidiennement dans la pratique de l'exercice. Être infirmier libéral, c'est exercer une profession exigeante, c'est pourquoi nous nous devons de protéger et de faciliter le quotidien de nos consœurs et confrères.

- Obtenir la revalorisation des actes et des forfaits
- Faire évoluer la nomenclature des soins infirmiers
- Faire reconnaître la pénibilité du métier
- Renforcer les actions de prévention des risques professionnels
- Défendre la protection sociale des infirmières libérales
- Lutter contre les agressions et violences envers les infirmiers libéraux

Une approche participative

L'engagement participatif du Sniil se manifeste par des temps d'écoute et d'échanges réguliers organisés avec les infirmières et infirmiers libéraux, adhérents ou non, sur l'ensemble du territoire. Des interactions précieuses afin de faire corrélérer nos actions et nos décisions à la réalité du terrain.

- Accompagnement professionnel et conseils avisés sur la pratique de l'exercice au quotidien
- Maillage territorial de cadres départementaux de proximité à l'écoute des infirmières libérales
- Accès à une plateforme d'échanges et organisation d'événements réguliers laissant la parole aux adhérents
- Organisation d'événements locaux et nationaux ouverts à tous les infirmiers libéraux adhérents ou non
- Décryptage de l'actualité de la profession à travers différents canaux de communication

Nos actualités

Réingénierie de la profession



Une proposition de loi sur la refonte de la profession infirmière était attendue avant l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale. Depuis le discours de politique générale du Premier ministre, une loi de réingénierie de la profession est à nouveau en préparation. Le Sniil défend activement la nécessité d'une telle loi afin de redéfinir le rôle propre de l'infirmier, de reconnaître l'étendue de ses compétences et de lui accorder davantage d'autonomie.

[Lire l'article en intégralité](#)

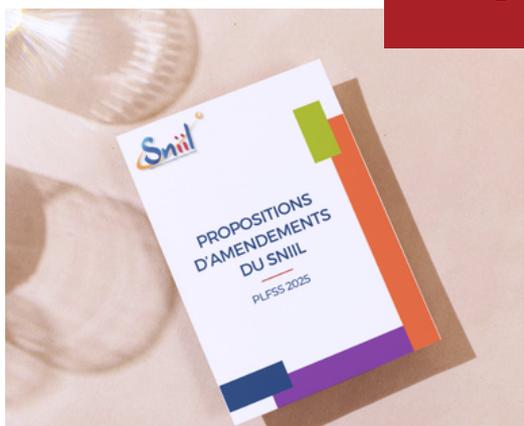
Travaux avec la CNAM

En tant que syndicat représentatif, le Sniil porte la parole de la profession auprès des différentes instances et notamment auprès de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM). Au-delà des négociations conventionnelles, nous sommes régulièrement consultés par la Caisse. Depuis le printemps 2024, nous avons participé à de nombreux groupes de travail organisé par la CNAM portant sur les sujets suivants : BSI, NGAP, contrôle des indus, perfusions, sobriété des soins et nouvelles compétences.

[Lire l'article en intégralité](#)



Amendements PLFSS



Chaque année, le Sniil s'implique dans la préparation du Projet de loi de financement pour la sécurité sociale (PLFSS), en proposant notamment plusieurs amendements. La prise en charge autonome des patients porteurs de plaies, l'accès direct aux soins infirmiers pour les patients dépendants, le versement d'une aide financière complémentaire en cas de congés parentaux ou encore la revalorisation des actes professionnels infirmiers, sont autant de sujets que nous défendons directement auprès des parlementaires.

[Accéder aux propositions d'amendements du Sniil](#)

Nos actualités

Consultation infirmière



L'ancien ministre de la Santé, Frédéric Valletoux, s'est montré favorable à la mise en place d'une consultation en soins infirmiers. Un dispositif soutenu depuis de nombreuses années par le Sniil. La consultation infirmière devrait permettre de mettre en avant l'expertise de l'infirmière libérale en lui attribuant enfin un temps dédié à ses compétences en terme d'évaluation du patient et d'analyse de la situation.

[Lire l'article en intégralité](#)

Statut d'infirmier référent

Sujet défendu de longue date par le Sniil, le décret relatif à la désignation d'un infirmier référent est enfin paru le 27 juin 2024. Avec la publication de ce décret, l'infirmier référent devient une réalité et notre rôle dans la coordination est enfin reconnu. Cependant, les missions et les modalités de rémunération restent encore à déterminer.

[Lire l'article en intégralité](#)



Compétences vaccinales



L'élargissement des compétences vaccinales pour les infirmiers libéraux a été acté au mois d'août 2023. Cette avancée a été rendue possible par les demandes répétées du Sniil auprès des instances, ainsi que par la mobilisation des infirmiers libéraux pendant les campagnes de vaccination contre la Covid-19, puis contre la Grippe. Cet élargissement des compétences vaccinales est le symbole de l'implication de la profession dans le domaine de la prévention.

[Lire l'article en intégralité](#)

Nos actualités

Rendez-vous de prévention



Depuis le mois de janvier 2024, les infirmiers libéraux sont autorisés à réaliser des bilans de prévention. Il s'agit d'un entretien permettant de faire le point sur différents aspects de la santé en fonction de la tranche d'âge de l'individu (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans, 70-75 ans) et ayant pour objectif de détecter les éléments de risque, d'accompagner le changement de comportement et de repérer des vulnérabilités chez le patient.

[Lire l'article en intégralité](#)

Certificats de décès

Après s'être cantonnée à certains départements, l'expérimentation autorisant les infirmiers ayant suivi une formation à établir des certificats de décès s'est étendue à tout le territoire avec la loi sur l'accès aux soins adoptée en décembre 2023. Les infirmiers formés sont donc en mesure d'établir des certificats de décès pour les personnes majeures, à domicile, en Ehpad ou en HAD, hormis en cas de mort violente ou suspecte. Cette expérimentation répond surtout à un besoin populationnel. Elle se terminera en avril 2025.

[Lire l'article en intégralité](#)



Contact presse :
communication@sniil.fr
06 70 79 56 96

Coordonnées :
36 rue Marat
94200 Ivry-sur-Seine
01 55 28 35 85
sniil@sniil.fr



*Ensemble, défendons
avec conviction et
détermination notre
profession !*





[Télécharger le logo](#)